



PRÉFET DES LANDES

CABINET DU PREFET

Mont-de-Marsan, le 13 JUIN 2013

SERVICE INTERMINISTÉRIEL
DE DÉFENSE ET DE PROTECTION CIVILES
Dossier suivi par : M. Macary
Tel : 05.58.06.72.40
matthieu.macary@landes.gouv.fr

354

Le Préfet

à

Mesdames et Messieurs les maires
du littoral des Landes

**Objet : Surveillance des plages
Implantation de balises de localisation**

La saison estivale 2012 a fait apparaître que les services de secours étaient confrontés à des délais d'intervention parfois trop longs, en raison de la difficulté pour les estivants de préciser l'endroit exact où ils se trouvent. Le préfet de zone de défense et de sécurité Sud-Ouest a décidé de mettre en oeuvre un dispositif innovant se matérialisant par l'implantation de balises de localisation.

Ainsi, dans les Landes, 160 balises seront implantées tous les 500 mètres. Elles seront placées en haut des dunes, à proximité du versant ouest, et orientées selon un axe Est/Ouest pour être visibles depuis la plage. Ce dispositif restera en place jusqu'au 7 octobre 2013.

La conduite à tenir est la suivante : le témoin d'un accident ou d'une noyade compose le numéro d'urgence 18 ou 112, une fois son identité et le numéro appelant relevés, il se localise auprès de l'opérateur en indiquant le numéro de la balise la plus proche et l'appel d'urgence est traité selon les protocoles habituels.

J'ai souhaité vous rappeler qu'une plaquette d'informations sur ces balises de localisation est en ligne et téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat (www.landes.gouv.fr – onglet "actualités", rubrique "sécurité" : "littoral : conseils en matière de baignades et d'activités nautiques".)

Je vous remercie de votre implication dans ce dispositif qui contribue à améliorer la sécurité des plages landaises.

Le préfet des Landes

Claude Morel

Copie à :

- M. Le Sous-préfet de Dax
- M. Le Président du Syndicat Mixte
de Gestion des Baignades Landaises

BALISES DE LOCALISATION

467



Borne de localisation
SECOURS
Locating help-point



*Ayez le bon
réflexe !*



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
AQUITAINE

Préfecture de la Gironde
www.gironde.gouv.fr
Préfecture des Landes
www.landes.gouv.fr



@PrefAquitaine33



Le littoral Aquitain est équipé cet été de 410 balises de localisation (250 en Gironde et 160 dans les Landes). Ces bornes sont implantées tous les 500 m et sont placées sur les hauts de dunes à proximité immédiate de la plage afin d'être visibles des usagers.

En cas de nécessité, ayez les bons réflexes pour assurer la rapidité des secours :

- (1) Ne perdez pas de vue la personne en détresse ;
- (2) Appelez le 18 ou le 112 (n° d'urgence européen) ;
- (3) Donnez le numéro de la borne la plus proche de l'évènement pour faciliter sa localisation.

